



**PREFECTURE
REGION ILE DE
FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
(NOMINATIFS)
N°IDF-060-2026-09

PUBLIÉ LE 30 SEPTEMBRE 2026

Sommaire

Rectorat de la région académique d'Ile-de-France, rectorat de l'académie de Paris /

IDF-2026-09-11-00016 - Arrêté n° 2026-109-RRR relatif à la composition du conseil consultatif régional académique de la formation continue des adultes (CCRAFCA) d'Île-de-France (3 pages)

Page 3

Rectorat de la région académique
d'Ile-de-France, rectorat de l'académie de Paris

IDF-2026-09-11-00016

Arrêté n° 2026-109-RRA relatif à la composition
du conseil consultatif régional académique de la
formation continue des adultes (CCRAFCA)
d'Île-de-France

Arrêté n° 2026-109-RRA relatif à la composition du conseil consultatif régional académique de la formation continue des adultes (CCRAFCA) d'Île-de-France.

LA RECTRICE DE LA RÉGION ACADÉMIQUE ÎLE-DE-FRANCE,
RECTRICE DE L'ACADÉMIE DE PARIS
CHANCELIERE DES UNIVERSITÉS DE PARIS
ET D'ÎLE-DE-FRANCE

Vu le code de l'éducation, notamment son article D. 423-1 ;

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu la loi n°2019-828 du 6 août 2019 relative à la transformation de la fonction publique ;

Vu le décret du 12 mars 2025 portant nomination de Mme Julie BENETTI, en qualité de rectrice de la région académique Île-de-France, rectrice de l'académie de Paris ;

Vu l'article 3 du décret n°2024-1038 du 6 novembre 2024 relatif aux dispositions réglementaires des livres Ier et II du code général de la fonction publique ;

Vu l'article 4 de l'arrêté du 29 juillet 2020 relatif au conseil consultatif régional académique de la formation continue des adultes ;

Vu les résultats des dernières élections professionnelles au comité social d'administration de la Région académique Île-de-France de décembre 2022 ;

ARRÊTE

ARTICLE 1

Le conseil consultatif régional académique de la formation continue des adultes de l'Île-de-France est composé comme suit :

Représentants de l'administration :

Quatre représentants membres de droit :

- Mme Julie BENETTI, Rectrice de la région académique Île-de-France, Rectrice de l'académie de Paris, Chancelière des universités de Paris et d'Île-de-France, Présidente (suppléant : M. Fabien OPPERMANN, Secrétaire général de la Région académique Île-de-France) ;
- M. Jean-François CHANET, Recteur de l'académie de Créteil (suppléant : M. Mehdi CHERFI, Secrétaire général de l'académie de Créteil) ;
- M. Étienne CHAMPION, Recteur de l'académie de Versailles (suppléant : M. Benoît VERSCHAEVE, Secrétaire général de l'académie de Versailles) ;
- M. Richard CHANTIER, Délégué régional académique à la formation professionnelle initiale et continue (suppléante : Mme Roxane LAVERGNE, Secrétaire Générale adjointe de la Région académique Île-de-France) ;

Six représentants nommés, par le Recteur de région académique, Recteur de Paris, Chancelier des universités, en accord avec la Rectrice de l'académie de Créteil et le Recteur de l'académie de Versailles :

- M. Anthony de CASTRO, Délégué régional académique adjoint à la formation professionnelle initiale et continue site Paris (suppléante : M. Gabriel KOURCHID, chef de pôle Formation Continue site Paris) ;
- Mme Gaëlle MARCEAU, Déléguée régionale académique adjointe à la formation professionnelle initiale et continue site Créteil (suppléante : M. Stéphane BELLUCO, chef du pôle Formation Continue site Créteil) ;
- M. Frédéric GUINEPAIN, Délégué régional académique adjoint à la formation professionnelle initiale et continue site Versailles (suppléante : Mme Delphine WESTERFELD, cheffe de pôle Formation Continue site Versailles) ;
- Mme Aïcha AOUN, Proviseure du lycée Henri Sellier à Livry-Gargan et Présidente du GRETA Seine-Saint-Denis (suppléante : Mme Murielle BURLLOT, Proviseure du Lycée Gaston Bachelard à Chelles, cheffe d'établissement support du GRETA Seine-et-Marne) ;
- M. Ludovic LAIGNEL, Agent comptable du GRETA Création, Design et Métiers d'Art de Paris (suppléante : Mme Françoise AUMONT, Agent comptable du GRETA 92) ;
- M. Philippe BONNEVILLE, Proviseur du Lycée International de Saint-Germain-en-Laye - 78 (suppléant : M. Emmanuel JAGER, chef d'établissement support du Greta GPI2D - 75).

Invitée permanente :

- Mme Élise GRESSANT, Directrice du GIP-FCIP de l'académie de Créteil.

Représentants du personnel :

Représentants nommés par la Rectrice de région académique sur proposition des organisations syndicales :

- Mme Chantal BILLAUDEL, FSU (suppléante : Mme Marie GUIGNOT)

- M. Pascal CALLAC, FSU (suppléant : M. Patrick DUCHEMIN)
- M. Jean-François GAY, FSU (suppléant : M. Baptiste EYCHART)
- M. Khaled ZEGGOUT, FSU (suppléante : Mme Maria JIMENEZ)
- Mme Sabina TORRES, FO (suppléant : M. Frédéric HOULETTE)
- Mme Delphine CASTAING, FO (suppléant : M. Alex THIMON)
- Mme Adeline RAGUET, UNSA (suppléante : Mme Marie-Catherine ADLOFF)
- M. Grégory MARCHAND, CGT (suppléant : M. Julien AUBRUN)
- M. Samuel COUILLARD, SUD Education
- M. Christophe MACAUX, SGEN/CFDT (suppléant : M. Olivier DANIEL)

ARTICLE 2

Les directeurs des groupements d'intérêt public formation continue et insertion professionnelle au sein de la région académique assistent de droit aux séances du conseil consultatif régional académique de la formation continue des adultes, à titre consultatif.

ARTICLE 3

La durée du mandat des représentants de l'administration de l'Éducation nationale, nommés par la Rectrice de région académique, Rectrice de l'académie de Paris, Chancelière des universités de Paris et d'Île-de-France, est de quatre ans à compter de la publication du présent arrêté.

ARTICLE 4

L'arrêté n°2025-138-RRA en date du 10 septembre 2025 est abrogé.

ARTICLE 5

Le Secrétaire général de la région académique Île-de-France est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région d'Île-de-France.

Fait à Paris, le 11 septembre 2026

La Rectrice de la région académique d'Île-de-France,
Rectrice de l'académie de Paris,
Chancelière des universités de Paris et d'Île-de France

Signé

Julie BENETTI